

# L'Ordre judiciaire vaudois

**M. Eric Kaltenrieder**  
Président du Tribunal cantonal

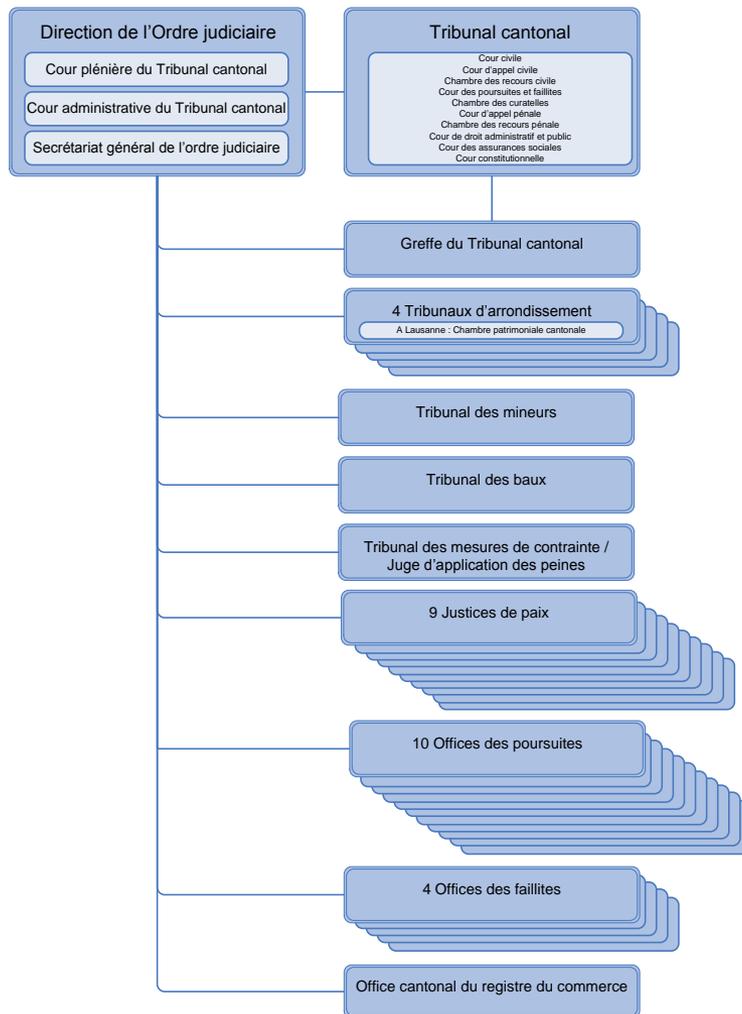
# Organisation administrative de l'OJV

---

## > 33 autorités et offices judiciaires

- 1 Secrétariat général de l'ordre judiciaire
- 1 Greffe du Tribunal cantonal
- 4 Tribunaux d'arrondissement
  - Chacun des tribunaux d'arrondissement comprend également un tribunal de prud'hommes et un tribunal d'expropriation.
  - La Chambre patrimoniale cantonale et le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale sont rattachés au Tribunal d'arrondissement de Lausanne
- 1 Tribunal des mineurs
- 1 Tribunal des baux
- 1 Tribunal des mesures de contrainte / Juge d'application des peines
- 9 Justices de paix
- 10 Offices des poursuites
- 4 Offices des faillites
- 1 Office cantonal du registre du commerce

# Organisation administrative de l'OJV



# Organisation géographique de l'OJV

---

## A l'échelon cantonal

- Secrétariat général de l'ordre judiciaire (à Lausanne)
- Tribunal cantonal (à Lausanne, sur trois sites différents)
- Tribunal des mineurs (à Lausanne)
- Tribunal des baux (à Lausanne)
- Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (à Lausanne)
- Chambre patrimoniale cantonale (à Lausanne)
- Tribunal des mesures de contrainte / Juge d'application des peines (à Renens)
- Office cantonal du registre du commerce (à Moudon)

# Organisation géographique de l'OJV

---

## A l'échelon des arrondissements judiciaires

- **Tribunaux d'arrondissement**
- **Tribunaux de prud'hommes**
- **Tribunaux d'expropriation**
- Vevey, Nyon, Lausanne et Yverdon-les-Bains
- **Offices des faillites**
- Vevey, Nyon, Lausanne et Yverdon-les-Bains



# Organisation géographique de l'OJV

---

## A l'échelon des districts

- **Justices de paix**

- Aigle, Payerne, Yverdon-les-Bains, Lausanne, Renens, Cully, Morges, Nyon, Vevey

Remarque : les Justices de paix des districts du Jura – Nord vaudois et du Gros-de-Vaud sont regroupées à Yverdon-les-Bains.

- **Offices des poursuites**

- Aigle, Payerne, Echallens, Yverdon-les-Bains, Lausanne, Renens, Pully, Morges, Nyon, Vevey



# Organisation juridictionnelle

---

## Juridictions civiles de 1<sup>re</sup> instance

### Justices de paix

- Litiges dont l'enjeu pécuniaire est inférieur à Fr. 10'000.-
- Droit des poursuites (mainlevées d'opposition, séquestres)
- Successions
- Protection de l'adulte et de l'enfant

### Tribunaux d'arrondissement

- Litiges dont l'enjeu pécuniaire est compris entre Fr. 10'000.- et Fr. 100'000.-
- Causes de poursuites et faillites
- Droit de la famille

### Chambre patrimoniale cantonal

- Litiges dont l'enjeu pécuniaire est supérieur à Fr. 100'000.-

### Cour civile du Tribunal cantonal

- Affaires pour lesquelles le droit fédéral prévoit une instance cantonale unique
- Litiges dont l'enjeu pécuniaire est supérieur à Fr. 100'000.-, lorsque les parties sont d'accord de porter l'action directement devant cette instance

# Organisation juridictionnelle

---

## Juridictions civiles spécialisées

### Tribunaux de prud'hommes d'arrondissement

- Litiges entre employeurs et employés dont l'enjeu pécuniaire est inférieur à Fr. 30'000.-

### Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale

- Litiges relatifs à l'application de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud
- Litiges relatifs à l'application de la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes, lorsque l'employeur est l'Etat de Vaud

### Tribunal des baux

- Litiges entre bailleurs et locataires relatifs au contrat de bail portant sur des biens immobiliers, quel que soit le montant en jeu

## Juridictions civiles de 2<sup>e</sup> instance

### Tribunal cantonal:

- Cour d'appel civile
- Chambre des recours civile
- Cour des poursuites et faillites
- Chambre des curatelles

# Organisation juridictionnelle

---

## Juridictions pénales de 1<sup>re</sup> instance

### Tribunal des mineurs

- Enquêtes, jugements et exécution des peines concernant les mineurs

### Tribunaux d'arrondissement

- Tribunal de police: contraventions de droit fédéral ou cantonal qui ne relèvent pas des autorités administratives, infractions pour lesquelles la peine encourue ne paraît pas devoir être supérieure à 12 mois et oppositions aux ordonnances pénales, préfectorales et municipales
- Tribunal correctionnel: infractions pour lesquelles la peine encourue paraît devoir être supérieure à 12 mois et inférieure ou égale à 6 ans.
- Tribunal criminel: infractions pour lesquelles la peine encourue paraît devoir être supérieure à 6 ans.

### Tribunal des mesures de contrainte

- Détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté
- Autres mesures de contrainte prévues par le Code de procédure pénale suisse

### Juge d'application des peines

- Suivi des restrictions totales ou partielles de liberté

# Organisation juridictionnelle

---

## Juridictions pénales de 2<sup>e</sup> instance

### Tribunal cantonal:

- Cour d'appel pénale
- Chambre des recours pénale

Remarque: dans le canton de Vaud, le Ministère public est rattaché au Conseil d'Etat.

# Organisation juridictionnelle

---

## Juridictions administratives

### Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal

- Recours en matière d'assurances sociales
- Litiges en matière de prévoyance professionnelle

### Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

- Construction et aménagement du territoire, impôts et taxes, marchés publics, bourses d'étude et d'apprentissage, séjour et établissement des étrangers, etc.

### Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal

- Contrôle de la conformité des lois, décrets et règlements, cantonaux ou communaux, au droit supérieur.
- Recours en matière d'exercice des droits politiques.

# Direction de l'ordre judiciaire

---

## Cour plénière du Tribunal cantonal

44 juges cantonaux, élus par le Grand Conseil vaudois

Missions principales:

- Décider des principes généraux en matière de gestion.
- Désigner chaque année le président du Tribunal cantonal.
- Décider de la composition de la Cour administrative et des autres cours du Tribunal cantonal.
- Nommer les magistrats professionnels, le secrétaire général et le premier greffier du Tribunal cantonal.
- Edicter les règlements et les tarifs.
- Se déterminer sur les propositions de modifications législatives lorsque le Tribunal cantonal est consulté officiellement.

# Direction de l'ordre judiciaire

---

## Cour administrative du Tribunal cantonal

- M. Eric Kaltenrieder, président du Tribunal cantonal
- M. Pierre Hack, vice-président du Tribunal cantonal
- Mme Danièle Revey, juge cantonale, membre de la Cour administrative

Missions principales:

- Nommer les magistrats non professionnels
- Désigner les chefs d'office
- Edicter les circulaires du Tribunal cantonal
- Organiser la visite des délégations dans les offices judiciaires
- Veiller à la communication
- Prendre toute décision relative à l'administration de la justice

# Direction de l'ordre judiciaire

---

## Secrétariat général de l'ordre judiciaire

- Mme Valérie Midili, secrétaire générale
- Mme Susana Camarda, secrétaire générale adjointe

Deux types de missions:

- Missions d'état-major à l'égard de la Cour plénière et de la Cour administrative
- Missions opérationnelles garantissant le fonctionnement de l'administration judiciaire

# Quelques chiffres

---

## Personnel

Environ 1'600 personnes (chiffres au 31.12.2017)

- 128 magistrats professionnels,
- 813 collaborateurs salariés,
- 47 apprentis,
- 618 magistrats non professionnels rémunérés par indemnités.

Ainsi que les collaborateurs non professionnels rémunérés par indemnités

## Budget

- Charges: Fr. 154'559'500.- (budget 2018)
- Recettes: Fr. 86'501'500.- (budget 2018)

# Quelques chiffres

---

## Nombre d'affaires (chiffres 2017)

- 58'000 nouvelles affaires reçues en 2017 (hors activités des offices des poursuites et des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce), soit + 3%.
- Nombre de dossiers liquidés légèrement plus élevé que le nombre de dossiers entrés.
- Le stock global a poursuivi sa baisse. Sur les trois dernières années, le nombre de dossiers pendants a baissé de 22%.
- 84% de dossiers traités en moins de six mois et 93% en moins d'une année (toutes procédures confondues).
- Informations détaillées dans le rapport annuel de l'OJV (disponible [www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv))

# Questions / Réponses

---

